

# Demande d'autorisation environnementale de la Sté d'exploitation du Grand-Auverné en vue de l'ouverture d'une sablière au lieudit " Les Communs " sur la commune du Grand - Auverné (Loire-Atlantique)

## PROCES - VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

- REFERENCES :
- Décision de désignation n° E22000160 / 44 en date du 19/09/2022 de Mme la Première Vice-présidente du Tribunal Administratif de Nantes,
  - Arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/386 en date du 19 Octobre 2022 de Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique,
  - Art. R.123-18 du Code de l'Environnement.

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'art. R.123-18 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les conditions du déroulement de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale que vous avez présentée en préfecture de Loire-Atlantique en vue de l'ouverture d'une sablière sur le territoire communal du Grand-Auverné (Loire-Atlantique). Celle-ci s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs, du lundi 21 novembre 2022 à 09H00 au mercredi 21 décembre 2022 à 12H00 inclus.

Au cours de l'enquête publique, 62 observations ont été déposées par le public (11 sur le registre papier et 51 sur le registre dématérialisé). Corrélativement 4 courriers ou notes écrites (+ 1 transmise hors des délais d'enquête) ont été adressés en mairie du Grand-Auverné à notre intention. De nombreuses observations peuvent être considérées " d'ordre général " et ne se rapportent pas directement au projet présenté mais visent néanmoins l'ensemble des problématiques soulevées dans ce genre de projet.



Celles qui intéressent directement le projet présenté se rapportent plus particulièrement aux impacts sur les eaux souterraines, la circulation des camions et tous impacts concernant l'environnement en général. Le manque de concertation de la municipalité et de la Sté d'exploitation du Grand-Auverné avec la population, lors de la phase d'élaboration du projet, est également souligné à plusieurs reprises.

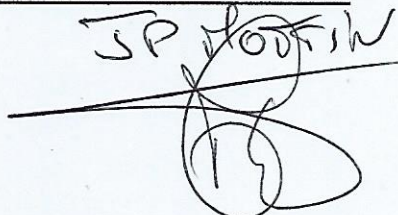
Après étude approfondie du dossier d'enquête par mes soins, certains points de celui-ci et les observations enregistrées appellent un complément d'information ou quelques renseignements complémentaires de la part de la Sté d'exploitation du Grand-Auverné. Ceux-ci font l'objet de l'annexe jointe. Les divers points à traiter concernent plus particulièrement :

1. Le comité de suivi
2. Les impacts sur l'environnement en général et plus particulièrement sur les eaux souterraines
3. La circulation des camions et l'itinéraire retenu
4. Les déchets proches du site et le risque de pollution
5. Le manque de concertation avec la population lors de l'élaboration du projet
6. Les observations diverses regroupant plusieurs thèmes
7. Les éléments de réponses suite aux avis défavorables du Conseil départemental et de la municipalité de La Meilleraye de Bretagne

Il vous appartient de m'adresser dès que possible et au plus tard dans un délai de 15 jours à compter de la présente notification, soit pour le 10 janvier 2023, un mémoire en réponse apportant vos points de vue, justifications ou engagements suite aux observations indiquées dans l'annexe jointe.

Au Grand-Auverné, le 27 décembre 2022

Reçu notification le 27.12.2022

JP HODIN  


Le commissaire-enquêteur

J.P HEMERY

